

## Juriconnexion, une association professionnelle au service de l'information juridique en ligne



**Laurence LONGET**  
EBD 1983  
Vice-Présidente de  
Juriconnexion  
Responsable du service  
Documentation d'une  
Mutuelle

**Vous êtes vice-présidente de Juriconnexion. Pouvez-vous nous présenter brièvement cette association professionnelle et ses missions ?**

L'association Juriconnexion a été créée en 1988 à l'initiative de documentalistes exerçant dans le domaine juridique. Ces derniers voulaient faire connaître le point de vue des utilisateurs auprès des pouvoirs publics, des producteurs et distributeurs afin de contribuer à l'amélioration des produits et services et s'informer et informer sur les nouveaux produits et sur l'évolution des produits existants.

Elle fêtera ses 20 ans l'année prochaine en 2008.

**A qui s'adresse-t-elle ? Qui sont ses membres ?**

Juriconnexion s'adresse à toute personne utilisant des produits électroniques d'information juridique en ligne. Les membres de l'association viennent d'horizons et de structures très divers : cabinets d'avocats, études notariales, universités, administrations, entreprises du secteur privé et de plus en plus des collectivités territoriales. L'origine géographique des adhérents est plutôt Paris ou sa région. Ils exercent différentes fonctions, même si les documentalistes juridiques sont majoritaires.

**Quelles sont ses actions ?**

Elles sont très diverses. Juriconnexion organise tous les ans une journée annuelle sur un thème lié aux produits juridiques en ligne. Elle est très appréciée des adhérents. En 2006, la journée portait sur le web 2.0 juridique. La prochaine, qui se tiendra en novembre 2007, aura pour thème les sites internet juridiques publics français.

L'association organise également des " Rencontres avec... " thématiques (dictionnaires en ligne et outils de traduction, informations financières des sociétés cotées, panoramas de presse...). Les prochaines porteront sur les librairies en ligne et sur les revues électroniques.

Juriconnexion anime également un site internet et une liste de discussion. Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont été mis en place, largement ouverts aux adhérents : Juriformation (test et formation sur des produits électroniques juridiques), le groupe Knowledge Management et Droit. Enfin, nous accueillons depuis plusieurs années

des stagiaires de l'Ecole de Bibliothécaires Documentalistes (EBD). Un partenariat est également en vue avec l'Institut supérieur d'interprétariat et de traduction (ISIT) pour différents travaux de traduction.

**A-t-elle des relations avec d'autres associations consacrées à l'information juridique ?**

Oui. En France, Juriconnexion est en contact régulier avec certaines commissions et le secteur juridique de l'ADBS. Plusieurs membres de l'association sont également membres de l'ABDS et participent à ses travaux. Un groupe travaille actuellement sur les contrats d'abonnement aux données électroniques.

C'est également le cas avec l'Association pour le Développement de l'informatique juridique (ADIJ). A l'étranger, nous développons des contacts avec des associations américaine (AALL), anglaise (BIALL) et canadienne (CALL) pour confronter nos pratiques professionnelles et partager nos expériences et nos connaissances sur l'édition juridique en ligne. Des membres de ces associations sont d'ailleurs régulièrement invités à assister à nos journées annuelles. Nous sommes également conviés à participer et à intervenir lors des manifestations qu'elles organisent.

**Quelle est selon vous l'importance de l'implication associative pour créer un réseau relationnel ?**

C'est fondamental. Certes, il existe d'autres moyens pour créer un réseau relationnel : contacts personnels, réseaux documentaires du secteur dans lequel on exerce... Mais adhérer à une association, c'est avoir l'assurance d'y rencontrer des personnes confrontées aux mêmes problématiques et partageant les mêmes centres d'intérêt. De plus, s'impliquer dans le monde associatif permet de rencontrer et d'échanger avec d'autres professionnels de façon moins "virtuelle" que sur le web 2.0 !

**Site web de Juriconnexion :**

<http://www.juriconnexion.fr>